

COMMUNE DE SAINT ROMAIN LE NOBLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2020

Le Conseil municipal s'est réuni au siège de la Mairie, 436 routes du Village 47270 SAINT ROMAIN LE NOBLE, le 4 août 2020 selon convocation en date du 30 juillet 2020 sous la présidence de M. le Maire Mathieu TOVO, M. Benjamin MENOUE étant désigné secrétaire de séance.

Présents : A. MOLIE, M. GAYRAL, M. TOVO, Y. TERREE, J. DURRENS, J. ROUSSEAU, B. MENOUE

Pouvoirs : L. JACQUES à A. MOLIE et N. LAINEE à M. TOVO

Excusée : C. FLANQUART, N. RAYNON, L. LAINEE, L. JACQUES

Ordre du jour :

Validation du compte-rendu de séance du 15/07/2020 ;

Délibération 2020-21 : DM n°1

Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

+++++

Le Maire met à approbation le PV du 15/07/2020 et demande si les conseillers municipaux après lecture ont des commentaires sur celui-ci.

Votants : 7+2 Pour : 7+2 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Délibération 2020-21 : DM n°1

Il est proposé de détachés en dépenses des opérations suivantes :

Opération 12 : article 21534 « réseaux d'électrification » -12 000 €

Opération 19 article 2111 « terrains nus » - 3 000 €

Rattachés en dépenses sur l'article 2151 « réseaux de voiries » + 15 000 €

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Votants : 7+2 Pour : 7+2 Contre : 0 Abstention 0

Questions diverses :

M. le Maire remet à l'assemblée la plaquette du Pays de l'agenais qui reprend l'historique et l'évaluation du Schéma de COhérence Territoriale de l'Agenais (ce qui inclus l'Agglo d'Agen et la CC PAPS). Ce SCOT sera réévalué sous peu.

Lors du dernier conseil communautaire de la CC PAPS, a été abordé l'intention de l'Agglo d'Agen de vouloir intégrer la CC PAPS. Il faut rappeler que notre interco a déjà connue des tentations de l'Agglo d'Agen pour nous absorber avec des méthodes quelques fois douteuses. Aujourd'hui, il n'est pas exclu de dialoguer et de poser sur la table certains dossiers : la voirie : 335 km à prendre en charge, la compétence de la petite enfance et la fiscalité. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les prochains mois.

Concernant le fauchage, l'intercommunalité a fait le choix pour 1 an, d'externaliser le fauchage.

Concernant la création d'un terrain de moto-cross au lieu-dit Bellerive, il s'agit d'une parcelle privée. Les propriétaires ont été avisé d'un courrier leur rappelant leur obligation notamment au niveau du bruit.

L'adresse e-mail de Joël DURRENS a changé : joel.durrens@gmail.com

Prochain conseil municipal le jeudi 10 septembre 2020

Fin de la réunion à 21 h 05

Le secrétaire de séance

Benjamin MENO



Le Maire

Mathieu TOVO

